



FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION DU PANNEAU LUMINEUX

Ce support médiatique est mis à la disposition GRATUITE :

- des associations domiciliées sur la ville du Puy-en-Velay,
- des associations organisatrices d'un événement sur la commune du Puy-en-Velay.

Pour valider votre demande d'utilisation du panneau lumineux implanté place Michelet, veuillez remplir le formulaire ci-dessous. Toute demande incomplète ou partiellement incomplète ne pourra être prise en compte, et induira un retard dans la diffusion de votre message.

Association [Obligatoire] :

Nom Prénom du demandeur [Obligatoire].....

Adresse [Obligatoire] :

.....

Téléphone [Obligatoire] :

Mail [vivement conseillé pour une réponse rapide] :.....

Message du panneau lumineux. Attention, vous n'avez qu'un écran de 10 secondes ; nous vous recommandons de ne mentionner qu'un seul message répondant aux questions suivantes de façon la plus concise plus possible :

Quoi ?

Où ?

Quand ?

A quelle(s) heure(s) (début et fin) ?

Organisé par qui ?

Entrée gratuite ou payante (préciser le tarif) ?

Résumé - Message souhaité (formulation libre mais concise) :

.....

.....

.....

.....

Exemple :

Quoi : Fête des nouveaux arrivants
Où : Mairie du Puy-en-Velay
Quand : samedi 26 novembre
A quelle(s) heure(s) (début et fin) : de 8h30 à 11h15
Organisé par qui : la Ville du Puy-en-Velay
Entrée gratuite ou payante : gratuite

Message qui apparaîtra sur l'écran :

**La Ville du Puy-en-Velay
vous invite
à la fête des Nouveaux arrivants
le samedi 26 novembre
à partir de 8h30 en mairie**

Autre formulation possible :

Participez à la fête des Nouveaux arrivants
le samedi 26 novembre
à partir de 8h30 en mairie !
Organisée par la Ville du Puy-en-Velay.

Demande de parution (Important : la parution ne pourra être effective que 15 jours après l'envoi de votre demande au service communication) :

Début de la diffusion [Obligatoire] :

Fin de la diffusion [Obligatoire] :

A le Puy-en-Velay, le.....

La mairie se réserve le droit de suspendre la diffusion d'un message en faveur d'un message communal.

La Ville ne pourra pas vous autoriser à diffuser un visuel de promotion de votre événement sur ce panneau lumineux. En revanche, vous avez la possibilité d'acheter des espaces publicitaires sur ce support via une régie publicitaire :

Nous vous invitons à joindre un flyer ou une affiche, relative à votre événement afin que la Ville puisse en assurer la libre diffusion sur son site internet : www.lepuyenvelay.fr et dans la mesure des possibilités, sur la Mag trimestriel de la Ville.